

**2010_321 : Approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concertée
Boissière-Acacia**

VILLE DE MONTREUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres composant le Conseil : 53

A l'ouverture :	A partir de la question 3 :	A partir de la question 6 :
Présents : 45	Présents : 34	Présents : 35
Pouvoirs : 3	Pouvoirs : 3	Pouvoirs : 2
Absents : 5	Absents : 16	Absents : 16

Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2010

L'an 2010, le jeudi 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 3 décembre 2010.

Sont présents :

Mme VOYNET, M. SAUNIER, Mme FRERY, M. MOSMANT, M. BENDADA, M. PETITJEAN, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, Mme HEUGAS, M. CUFFINI, Mme BOURDAIS, M ROBEL, Mme COMPAIN Adjoint, M HAZIZA, M MONTEAGLE, M. CALLES, M REZNIK, M DESGRANGES, Mme SAHOUM, Mme REEKERS, M VACCA, M BERNARD, Mme NDZAKOU, Mme PERRIER, M BARRY, Mme MEKIRI, M. RABHI, Mme MENHOUDJ, Conseillers municipaux délégués, M. CHAIZE à l'ouverture, M MIRANDA à l'ouverture, Mme SAYAC à l'ouverture, Mme VIPREY à l'ouverture, M. MARTINEZ à l'ouverture, M. TUAILLON à l'ouverture, Mme PASCUAL à l'ouverture, M GAILLARD à l'ouverture, Mme GUZZELLI à l'ouverture, M BRARD, M SEREY, M. BELTRAN, Mme BENSALD, Mme ATTIA, M MOLOSSI à l'ouverture, Mme PRADOS à l'ouverture, M. MAMADOU à partir de la question 6, Mme A LORCA à l'ouverture, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme ZEIDENBERG à Mme BOURDAIS, Mme SALVADORI à M ROBEL, M. MAMADOU à M BRARD jusqu'à la question 5.

Absents :

M. MARTINEZ, Mme LEPRETRE, Mme DE KERAUTEM, Mme CREACHCADEC, M LE CHEQUER

A partir de la question 3 :

M. CHAIZE, M MIRANDA, Mme SAYAC, Mme VIPREY, M. TUAILLON, Mme PASCUAL, M GAILLARD, Mme GUZZELLI, M MOLOSSI, Mme PRADOS, Mme A LORCA

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, M. PETITJEAN, Mme NDZAKOU, M BRARD ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

2010_321 : Approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concertée Boissière-Acacia

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L311-1 et suivants, et R 311-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 317 quater de l'annexe II ;

Vu la délibération n° 2010_045 du conseil municipal en date du 25 mars 2010 approuvant les modalités de la concertation préalable et les objectifs de l'opération Boissière-Acacia ;

Vu la délibération n°2010-320 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2010, approuvant le bilan de la concertation préalable ;

Considérant l'intérêt général du projet ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

31 voix pour

3 voix contre : J.J. SEREY, J.P. BRARD, C.MAMADOU

3 abstentions : D.ATTIA, S.BELTRAN, M.BENSAID

DECIDE

Article 1 : Approuve la création de la ZAC Boissière-Acacia et son périmètre tel que délimité sur les plans inclus dans le dossier de création.

Article 2 : Approuve le dossier de création de la ZAC Boissière-Acacia, ci-annexé.

Article 3 : Approuve le programme prévisionnel des constructions à édifier dans la zone qui se décompose de la manière suivante :

- environ 900 logements, comprenant 40% de logements sociaux, dont des logements adaptés à des populations spécifiques ;
- des locaux destinées aux activités économiques, aux activités artisanales, aux commerces, aux activités tertiaires et de services et à d'autres activités assimilées ;
- la création sur le site d'un groupe scolaire, composé d'une école élémentaire et d'une école maternelle, pour un total estimé à 16 classes, pour répondre aux besoins générés par les logements nouveaux de la ZAC, et dont la taille pourra être portée à 22 classes pour désengorger les équipements scolaires existants, cet équipement comprend un centre de loisirs et les locaux de restauration scolaires nécessaires au fonctionnement d'un tel groupe scolaire ;
- la création sur le site d'un équipement petite enfance (multi accueil de 40 berceaux) ;
- la relocalisation sur le site du terrain de sport Wigishoff ;
- la création d'un écopôle dédié aux matériaux, à l'écoconstruction et à la valorisation des déchets.

Article 4 : Décide, en ce qui concerne le régime applicable à la Taxe Locale d'Équipement, d'exonérer les constructions édifiées dans la ZAC, dans la mesure où l'aménageur versera une participation au financement des équipements induits par l'opération.

Article 5 : Autorise Mme la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout document relatif à ce dossier.

Article 6 : Précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publication prévues à l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme et que le dossier de création sera consultable en Mairie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an suscis
et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme au registre,
Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services



Christine Prieur
Christine PRIEUR

LA MAIRE DE MONTREUIL
CERTIFIE LE CARACTERE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE : 24 DEC 2010
LA RÉCEPTION EN PRÉFECTURE LE :
LA PUBLICATION OU L'AFFICHAGE LE : 24 DEC 2010
Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services



Arlette Crubille
Arlette CRUBILLE